



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Extraits

Question écrite n° 41126

Texte de la question

M. Didier Migaud attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur le souhait de nombreux notaires de voir la société française se doter d'un système d'état civil mieux adapté à l'évolution de la société. En effet, nous avons assisté ces dernières décennies au développement de couples non mariés et de familles monoparentales. Ainsi, le nombre d'enfants « hors mariage » a considérablement augmenté. Mais en cas de décès desdits parents ou de l'un d'entre eux, la production d'un livret de famille au notaire chargé du règlement de la succession, de plus en plus souvent, ne suffit pas à établir la filiation. Pour résoudre ce problème, il pourrait être suffisant de décider de porter en marge de l'extrait de naissance de chacun des parents, les nom, prénom et date et lieu de naissance de chacun des enfants, de la même façon que la chose est imposée dans le cas d'un mariage. À l'occasion de chaque nouvelle naissance, il pourrait être procédé à la mise à jour des naissances précédentes, de même en cas de divorce ou changement de régime matrimonial. Ainsi, il lui demande s'il envisage de prendre une initiative de modification de l'état civil en ce sens.

Texte de la réponse

Le garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire que la Chancellerie ne reconnaît nullement les difficultés croissantes que rencontrent les notaires chargés du règlement d'une succession du fait de l'augmentation du nombre d'enfants nés hors mariage, dont l'existence n'est pas connue lors des opérations de règlement. Toutefois, le mécanisme préconisé par l'auteur de la question se traduirait par une remise en cause profonde de nos règles d'état civil, qu'il s'agisse de l'établissement ou de la délivrance des actes. Il semble donc difficile de retenir ce système mis en cause. En revanche, la Chancellerie se propose de rechercher, dans le cadre d'une réflexion globale sur l'adaptation de l'état civil à l'évolution de la société française, les solutions qui seraient susceptibles d'être apportées à la difficulté signalée.

Données clés

Auteur : [M. Migaud Didier](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41126

Rubrique : Etat civil

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 juillet 1996, page 3776

Réponse publiée le : 7 octobre 1996, page 5306